

**Bruxelles, le 24 avril 2026
(OR. en)**

8385/26

CDR 66

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République italienne - Adoption

1. Par lettre du 6 février 2026¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat national sur la base duquel M. Roberto CIAMBETTI, membre du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

¹ 6162/26.

3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M. Roberto CIAMBETTI, le gouvernement italien a proposé² M. Luca ZAIA, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Consigliere regionale del Consiglio regionale del Veneto* (conseiller régional du conseil régional de Vénétie), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2030.

4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 8384/26 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.

² 8392/26.